



PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINT-PAMPHILE

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public

Projet de règlement #2026-002

Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,


AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Alexandra Dupont, greffière-trésorière de la Municipalité Ville de Saint-Pamphile à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 7 avril 2026 le projet de règlement #2026-002 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci ;

QUE l'adoption du règlement #2026-002 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 4 mai 2026 à 19 h 30, à la salle du conseil sise au 3, route Elgin Sud, Saint-Pamphile QC G0R 3X0.

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 3, route Elgin Sud, Saint-Pamphile, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet au www.saintpamphile.ca.

Donné à Saint-Pamphile, ce 21^e jour d'avril 2026.


Alexandra Dupont, Directrice générale Greffière-Trésorière

